MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PNUD Sénégal
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
MISSION DE LA COOPERATION

FORMULATION FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (FDL 3)

Novembre 2006

ACRONYMES

AGR : Activité génératrice de Revenu

ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

BIT : Bureau International du Travail

CEM : Centre d'Enseignement Moyen

CETFP : Centre d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle

CLS : Comité Local de Suivi

CREE : Créer son Entreprise

CRETF : Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin

DPS : Direction de la Prévision et de la Statistique

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

ESAM : Enquête Sénégalaise auprès des Ménages

FDL : Fonds de Développement Local

FNUAP : Fonds des Nations Unis pour le Développement

GERME : Gérer Mieux son Entreprise

GIE : Groupement d'Epargne et de Crédit

GPF : Groupement de Promotion Economique

IEC : Information, Education, Communication

MEC : Mutuelle d'Epargne et de Crédit

MPE : Micro et Petite Entreprise

MSPM : Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale

OCB : Organisation Communautaire de Base

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PAREP : Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté

PDQ : Plan de Développement de Quartier

PLD : Plan Local de Développement

PDV : Plan de Développement Villageois

PELCP : Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté

PIC : Programme Indicatif de Coopération

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement

SCA : Stratégie de Croissance Accélérée

SOMMAIRE

I- Analyse du contexte

II- Stratégie d'intervention

2.1- Objectifs

2.2- Zones d'intervention

2.3- Populations cibles

2.4- Axes d'intervention

2.5- Méthodologie

III- Description du FDL

3.1- Schéma d'intervention

3.2- Analyse des résultats

3.3- Déroulement des Activités

3.4- Cadre de résultats

IV- Mise en œuvre

4.1- Montage Institutionnel

4.2- Personnel FDL

4.3- Procédure de gestion

4.4- Calendrier d'exécution

4.5- Budget

4.6- Monitoring Evaluation

4.7- Analyse des risques et conditions de succès

V- Annexes

5.2- Termes de référence du personnel

5.2- Carte administrative : zones d'intervention

5.3- Carte sanitaire : régions Matam, Saint-Louis et Louga

I- Analyse du contexte

Le début du 21e siècle est marqué par l'engagement ferme de la communauté internationale à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, à travers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Lesquels objectifs doivent être inscrits de façon prioritaire dans les plans de développement des pays et déclinés sous forme de projets de lutte contre la pauvreté au niveau des communautés de base.

Ainsi, le Sénégal, après avoir élaboré et mis en œuvre un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP I), a adopté en avril 2006, la version finale du DSRP II. D'après les enquêtes sénégalaises auprès des ménages (ESAM II), la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 67.9% en 1994/95, à 57.1% en 2001/2002. L'amélioration du taux de croissance de 5à 6% l'an, ne sera cependant pas suffisant pour réduire la pauvreté des populations. A partir de ce constat, le Sénégal a procédé à la formulation de la stratégie de croissance accélérée (SCA) pour améliorer ses performances économique en s'appuyant sur un levier déterminant : la création de richesse.

La consolidation des acquis et l'amélioration continue des conditions de vie des populations comme trame de fonds du second DSRP, attestent donc de la volonté des pouvoirs publics à atteindre les OMD et à conduire le Sénégal dans la voie de l'émergence et du développement.

Le gouvernement du Sénégal avec l'appui du Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), a mis en œuvre le « Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) » sur la période 1998-2002. C'est dans le cadre de ce programme pionnier en rapport avec le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social, que la Mission de Coopération Luxembourgeoise (MCL) a financé à titre expérimental un Fonds de Développement Local, dans la région de Saint-Louis. Le FDL test a mobilisé l'apport de la MCL à hauteur de 36 000$ US, complété par celui du PNUD pour 29 000$ US, soit au total 61 000$ US.
Faisant suite au PELCP, le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) a été conçu autour d'une part de l'appui au pilotage stratégique au niveau national et d'autre part de la finalisation et la réplication des projets pilotes de promotion des moyens d'existence durable dans les zones de concentration

géographique. Au vu des résultants encourageants obtenus par la phase expérimentale, le FDL1 a été institué avec comme ancrage, l'Antenne du PAREP à Saint-Louis. Il est financé à nouveau conjointement par le PNUD 150 000$ US et Coopération Luxembourgeoise 568 000$ US, pour une enveloppe globale de 718 000$ US.

Au terme de leur accord de coopération portant sur la période 2001-2006, le gouvernement du Sénégal et la Coopération Luxembourgeoise se sont engagés dans la formulation et la mise en œuvre d'un deuxième Programme Indicatif de Coopération couvrant la période 2007-2011. A cet effet, une mission d'identification a séjourné dans les zones d'intervention du PAREP à Matam, Saint-Louis et Louga du 22 au 28 Février 2006. Le présent document de formulation du FDL2, s'inscrit dans le prochain PIC, cadre de coopération entre le Sénégal et le Grand Duché du

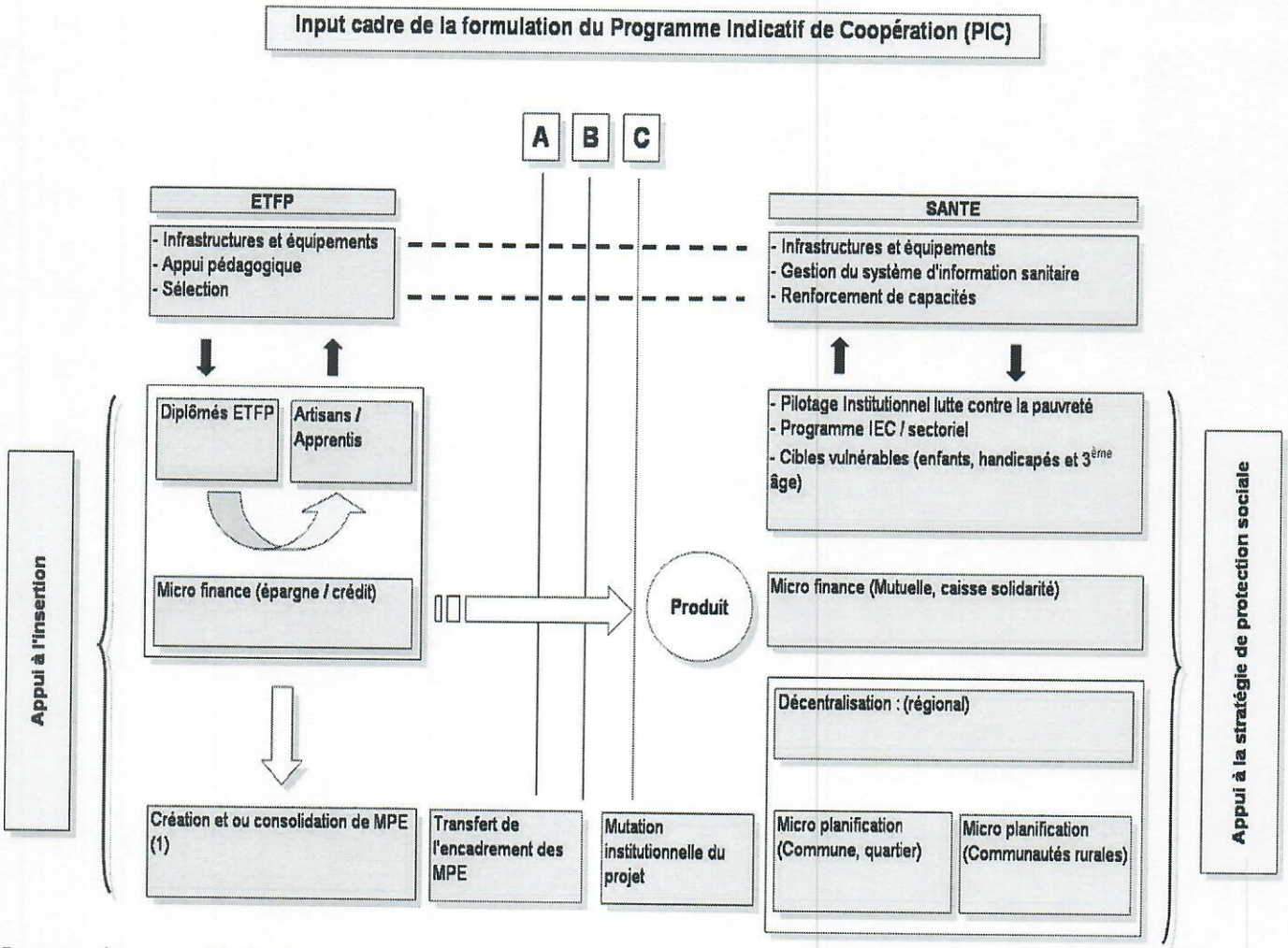

Luxembourg. (Schéma synthèse mission d'identification zone Nord).

Source : Antenne PAREP/SL

II- STRATEGIE D'INTERVENTION

2.1 Objectif Global

Le FDL2 vise à étendre, intensifier et consolider les actions de développement entreprises dans les régions de Matam, Saint-Louis et Louga dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. L'appui est conçu et orienté vers la réalisation d'infrastructures sociales de base et d'insertion économique par la promotion d'activités génératrices de revenu.

2.2 Zone d'intervention

L'Antenne PAREP de Saint Louis couvre l'Axe Louga –ST. Louis – Matam englobant le Walo (vallée du fleuve Sénégal) propre à l'agriculture et le Diéry (zone sahélienne) favorable à l'élevage.

Il apparaît dès lors indispensable de procéder à un ciblage des localités sur la base des critères pertinents réalisés par la Direction de la Prévision et de la Statistique(DPS).Lesquels critères insistent particulièrement sur l'éducation, la santé, l'eau , le commerce, la population, la décentralisation et l'appui au développement local. Le ciblage des communes et communautés rurales effectué par l'Antenne PAREP/SL a fait ressortir les résultats suivants :

- Quatre (4) Communes dont trois (3) dans la région de Saint Louis et une (1) dans le Matam ;
- Neuf (9) Communautés Rurales dont deux (02) dans le Matam, six (06) dans Saint Louis et une (01) dans le Louga.

Le FDL2 s'approprie la démarche de ciblage du PAREP et entend toutefois la compléter par les choix opérés par ses partenaires institutionnels dans les domaines de la santé et de la formation technique et professionnelle. Les conseils et suggestions des collectivités locales seront pris en compte dans les choix définitifs. Ainsi, le fonds sera articulé autour de la promotion d'espace polarisateur comme centre pilote dans une perspective de développement intégré.

Le concept de « village centre » sera expérimenté sur toute la durée du Fonds.

2.3 Populations cibles

Le FDL2 cible principalement les catégories marginalisées et les groupes vulnérables, femmes, jeunes, handicapés, les PVIH, les personnes du troisième âge, à travers leurs organisations (GIE, GPF, Association et les conseils de quartier).

2.4 Les axes d'intervention

AXE 1 : INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SANITAIRES COMMUNAUTAIRES DE BASE

Considérations générales : Les secteurs sociaux particulièrement l'Education et la Santé, ont été marqués par les politiques d'ajustement structurel appliquées au Sénégal dans les années 80 à 95. En effet toute idée de protection sociale était manifestement comprise comme une tentative d'amoindrir les résultats économiques escomptés. Cependant les décideurs politiques, la Banque Mondiale et le FMI ont fini par admettre que les systèmes de protection sociale et de formation dans un pays, sont une dimension importante et irremplaçable qui renforce et crédibilise les dynamiques économiques à l'échelle nationale et encore plus au niveau local. Les enquêtes menées par la Direction de la Prévision et de la Statisitque(DPS), dont les résultats étayent l'argumentaire développé dans les DSRP I ET II, illustrent parfaitement l'état de déliquescence des secteurs sociaux. C'est fort de ces constats que les programmes de lutte contre la pauvreté ont accès leur intervention prioritairement autour de la santé et de la formation dans les localités les plus pauvres. C'est pourquoi l'accélération de la promotion de l'accès au service sociaux de base a été retenue comme second pilier de la stratégie du DSRPII en vue notamment de relever le stock de capital humain, base d'une croissance durable. Ainsi, le secteur social contribuera à la légitimation du pouvoir de l'Etat, à la transformation des formes de la vie familiale et à la cohésion des logiques individuelles et collectives, dans toutes les localités ciblées comme les plus pauvres.

Expériences pratiques :

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSP1, le PNUD a accompagné le gouvernement du Sénégal pendant trois ans à travers la mise en place du Programme d'Appui à La Réduction de la Pauvreté (PAREP). Dans sa stratégie

d'appui, le PNUD a noué des alliances /partenariats tant avec les agences du système des nations unies qu'avec les autres partenaires bi et multilatéraux, permettant ainsi de contribuer à l'atteinte des OMD.
Au niveau de l'axe Louga – Saint Louis Matam, un partenariat fort a été établi avec le Grand Duché du Luxembourg à travers la mise en place d'un fonds de développement Local (FDL Test) et (FDL1) dont la mise en œuvre a été confiée à l'Antenne Régionale de Saint Louis. Ainsi, le FDL a accompagné le PAREP dans la mise en place d'infrastructures et équipements de base de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique.

Au niveau de **la Santé**, l'accent a été surtout mis sur la contribution du projet aux réalisations du Programme National de Développement Sanitaire, en relation avec les districts sanitaires des zones concernées. Au total sept (07) infrastructures sanitaires ont été engagées dont quatre (04) entièrement finalisées, équipés et dotées de médicaments et trois (03) sont en cours de réalisation. Les localités bénéficiaires sont : Namardé, Mberlé Bélé, Agnam Tonguel, Bélinaybé, Témey léwa, Darourakhma pour des cases de santé et à Taredji pour un poste de santé. Le choix des lieux d'implantation s'est réalisé avec les conseils ruraux des différentes zones suivant leur plan de développement local et validé au niveau des districts sanitaires. Les critères de polarisation (toutes les structures couvrent au moins 20 villages), d'enclavement et de pauvreté extrême ont été mis en avant.

Toutes ces infrastructures ont été réalisées suivant les normes du Ministère de la Santé, en mettant un accent particulier sur la qualité, la sécurité et la protection de l'environnement (mise en place de Hangar pour accompagnants, incinérateurs de déchets, mur de clôture et reboisement). En plus de réalisations de ces infrastructures, le FDL a financé l'équipement complet et la dotation en médicaments de ces structures. La formation des matrones et des ASC a été assurée par les districts et les postes de santé des zones concernées.

Dans le domaine de **l'éducation**, le FDL a appuyé la mise en place d'infrastructures au niveau des écoles et des CEM en milieu rural pour contribuer à la réalisation du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF). Un accent a été mis sur la qualité des infrastructures et leur équipement, contribuant ainsi à la progression du taux de scolarisation afin d'être en phase avec les principes de l'Education Pour Tous (EPT). Quatre (04) infrastructures

scolaires sont entièrement finalisées et équipées ; trois autres sont en cours de réalisation. Les localités bénéficiaires sont Gaé, Thiambé, Aéré Lao, Niandane, Sinthiou Boumak, Ndibène Gandiole. Au plan de l'hydraulique villageoise, **l'adduction d'eau potable** à Ndabé, village de plus de 3000 habitants dans la communauté rurale de Mpal, département de Saint a été réalisée par le FDL.

Perspectives :

L'objectif Général de cette composante du FDL3 est de contribuer à l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures communautaires de base de qualité mieux réparties géographiquement et la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables. Ainsi, les investissements à réaliser par le FDL2 viseront particulièrement la santé communautaire de base, en vu d'améliorer la qualité, l'accès et l'offre de service de santé dans les zones d'intervention. Toutefois certaines demandes bien ciblées, des secteurs de l'éducation et de l'hydraulique seront pris en charge dans la composante Appui au développement Local. La démarche de réalisation mettra l'accent sur les villages centres qui polarisent plusieurs autres villages satellites. Ainsi l'identification des besoins se fera de manière participative et la demande sera transmise au FDL qui se chargera de la construction et de l'équipement des infrastructures retenues dans sa planification annuelle. Le dispositif d'assistance du FDL2 dans le secteur de la Santé sera complété par une mutualisation de l'épargne des bénéficiaires au niveau des MEC identifiées par l'Antenne de Saint-Louis (l'étude diagnostic des MEC initiée par le PAREP sera utile à ce propos). Il s'agit d'expérimenter la création de produits financiers liés directement à la santé des populations. L'évaluation de l'expérience au bout de trois (03) ans, permettra de se prononcer sur différentes options en matière de financement privé de la santé. Les activités seront conduites autour de trois (03) composantes :

- **Construction et réhabilitation** de cases et de postes de santé de qualité : 1cases et 1 poste de santé dans le département de Ranérou ; 2 cases de santé dans le département de Matam ; 1 poste dans le département de Podor ; 2 cases de santé dans le département de Dagana ; 1 case de santé dans le département de Saint Louis ; 1 case et un poste de santé à Louga
- **Equipement** de cases et de poste de santé : toutes ces cases et postes seront équipées et dotés en stock de médicaments par le FDL2

- Favoriser la création de **produits spécifiques** en santé communautaire au niveau des Mec identifiées par l'Antenne de Saint-Louis.

En dehors du partenariat qui sera établi avec les structures déconcentrées du Ministère de la Santé, le FNUAP sera sollicité comme partenaire stratégique pour cette composante, pour toutes les actions qui touchent le choix des localités, IEC/sensibilisation et le renforcement des capacités des groupes de populations concernées.

AXE 2 : INSERTION ECONOMIQUE DES DIPLOMES DES CETFP ET DES ARTISANS

Considérations Générales : Dans une économie en développement, le facteur humain n'est pas seulement une ressource mais un véritable actif stratégique dont la valorisation doit être inscrite dans une perspective d'exploitation et de transformation de l'environnement économique local. L'insertion est de ce fait, une action importante qui rencontre un écho favorable auprès des jeunes en particulier, parce qu'il s'agit de l'entrée dans la vie active de nouvelles générations.

La pratique de l'insertion est considérée comme facteur d'accompagnement essentiel de toute politique de formation professionnelle, en raison de sa qualité à améliorer les conditions de transition des diplômés vers le monde du travail. Sa prise en compte par le nouveau statut des CRETF (Projet Sen 018, financé par le Grand Duché du Luxembourg), est une illustration de l'intérêt que lui accordent tous les acteurs des Centres d'Enseignement Technique et Professionnel, les responsables politiques ainsi que les bailleurs de fonds.

La sphère sociale enregistre, en plus des diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, une frange non négligeable des jeunes formés dans les ateliers artisanaux et dans les corps de métiers les plus divers. Si, la transmission des savoir-faire par le canal de l'apprentissage est une pratique de longue date ayant permis de conserver des techniques utiles au développement des sociétés africaines, l'urgence commande cependant de les adapter aux réalités actuelles. En cela, l'artisanat est un bassin important de micro et petites entreprises favorables au développement de l'économie locale.

Expériences pratiques : Tirant profit de ces considérations, le fonds de développement local dans sa phase expérimentale FDL Test, a réalisé un

programme d'insertion économique de vingt (20) jeunes filles sortantes du Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin (CRETF), dans les filières restauration et couture. Cette expérience, en plus d'être étendue à tous les centres d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) des régions de Matam, Saint-Louis et Louga est reconduite pour soixante dix (70) diplômés, dans le cadre du FDL1. Le BTP et corps annexes, la teinture sérigraphie, la restauration moderne, la mécanique réparation GMP et hydraulique villageoise, la couture confection sont les filières porteuses identifiées dans les localités d'intervention du FDL1.

La démarche insertion comporte plusieurs phases : identification, formulation, organisation, renforcement capacité et installation. Chacune de ces phases se déroule suivant une démarche participative qui implique, autour des bénéficiaires, les acteurs locaux (économiques, administratifs et académiques) membres du comité de suivi du programme insertion. Le dispositif de financement donne la priorité au système financier décentralisé dans sa composante Mutuelle d'épargne et de crédit. Les opérations de financement sont gérées conjointement par une mutuelle du lieu d'implantation du projet d'entreprise, sous la supervision et le suivi de l'équipe du FDL.

Dans le domaine du partenariat, **les collectivités locales** en accordant un intérêt particulier au programme d'insertion, lui apportent la caution morale et politique nécessaire à sa réalisation. **Les centres de formation (CETFP)** sont aussi des alliés du programme d'insertion par le fait qu'ils proposent en les authentifiant, les listes des sortants de leur établissement. **Le Bureau International du Travail (BIT)** apporte son expertise et expérience dans le renforcement des capacités des néo entrepreneurs dans les domaines techniques et managérial. Les outils GERME et CREE sont utilisés à cet effet.

Perspectives : Le chômage qui reste à un niveau toujours élevé, ne permet pas d'entrevoir des perspectives pour la majorité des jeunes malgré les moyens mis en œuvre par l'Etat. Dès lors, toutes les possibilités offertes par l'économie à travers les différents secteurs d'activités, doivent être scrutées pour apporter une réponse cohérente et rapide à cette demande sociale cruciale. Après l'Agriculture, l'Artisanat est sans doute le secteur qui pourrait contribuer le plus à la qualification de la main d'œuvre jeune et à la création d'emploi. En plus des CETFP, les ateliers

artisanaux sont ciblés par le FDL2 pour l'apprentissage et la création d'unités de production nouvelles et performantes. De ce point de vue l'insertion se déroulera autour de deux composantes :

- insertion des diplômés des CETFP dans une limite de 50/an
- insertion des artisans identifiés à partir d'atelier pilote, soit 30/an

Graphique : Evolution de l'insertion à travers le FDL

FDL test : 20

FDL1 : 70

FDL2 : 400

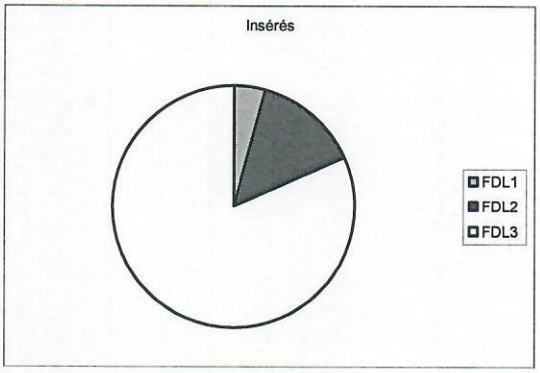

Source : Antenne PAREP/SL

AXE 3 : APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Considérations générales :

La planification participative locale comme approche concertée en vue d'amener les acteurs locaux à fixer leurs objectifs de développement est un instrument de pilotage du processus de développement à la base. De ce fait, la composante appui à la planification locale des quartiers et villages et celle relative au renforcement de capacités des organisations de ces mêmes localités doivent être mené en étroite collaboration avec les collectivités locales qui constituent la porte d'entrée adéquate pour les actions de développement local. Elles sont au cœur du processus de planification participative devant aboutir à l'identification de tous les besoins ainsi que de toutes les actions correctives à mettre en œuvre dans le cours, moyen et long terme.

La démarche est donc basée sur la participation des collectivités locales et de la population pour une meilleure appropriation du document de planification, des Services techniques, les projets et programmes intervenant dans la zone et autres personnes ressources. Ainsi les documents de planification(PLD et PDQ) élaborés à cet effet, proposent des déclinaisons séquentielles des différentes actions retenues

à l'issu des ateliers locaux de planification sur un horizon temporel défini sur l'ensemble des secteurs (Educatifs, sociaux, économiques ect...).

Sur un autre plan, on constate que les principales entraves au développement et à la croissance durable et équitable dans ces régions est le sous emplois, la rareté des ressources nécessaires au financement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), et de micro et petites entreprises (MPE) qui ont un impact certain sur la croissances des économies locales et la réduction de la pauvreté.
Par conséquent, la mise en œuvre du FDL2 implique des actions planifiées de création de richesses à travers des AGR, des MPE, des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) et aussi un programme de renforcements des capacités.

Ces actions sont importante pour promouvoir la participation des groupes sociaux les plus déshérités et plus particulièrement des femmes aux activités productives, en améliorant le statut social des femmes, ainsi que leur accès aux facteurs de production (terre par exemple) et des jeunes aux services financiers décentralisés .Par le développement des alliances et du partenariat et l'approche multisectorielle déjà adoptée par le PAREP, les membres des comités locaux de suivi (CLS), sont impliqués de manière étroite à la mise en oeuvre et au suivi des activités menées par le programme.

Expériences Pratiques :

En 2001 le PELCP en collaboration avec la commune de Saint-Louis a financé les études de plan de développement des Quartiers de Eaux Claires Diaminar et Khor dans le faubourg de SOR. Les Plans élaborés ont été mis à la disposition des Conseils de Quartiers desdites localités. Les partenaires de la commune de Saint-Louis de la coopération décentralisée, participent encore à la réalisation des actions prévues dans ces quartiers. En plus des maisons de quartiers déjà fonctionnelles, des activités économiques sont financées à travers la MEC Suqali Jigeenu Ndar dont la création a été impulsée par le PELCP et le FDL Test.
Le PAREP a adopté la même démarche en élargissant le champ d'action aux autres départements de la région de Saint-Louis voire à la région de Matam. Ainsi la commune de Dagana dispose de deux PDQ financés par le PAREP dans les quartiers de Secteur IV et Secteur V. La commune rurale de Niandane a également bénéficié de cet appui pour les quartiers de Ndiorno et Aynoumadi. Le FDL2 en cours s'est engagé dans le financement des actions des PDQ.

En effet, le ciblage effectué par l'Antenne du PAREP a permis de sélectionner les quatre quartiers cités plus haut. Pour assurer la maîtrise d'œuvre, le PAREP, conformément à sa démarche du « faire faire », a fait appel à l'expertise de cabinets d'Etudes pour réaliser les documents de planification à l'échelle quartier.

La promotion des AGR et des MPE fait l'objet d'une place particulière dans les programmes de lutte contre la pauvreté et tout naturellement dans le PAREP. La dynamique locale de développement en fait des leviers déterminant dans la mobilisation des forces productives et la transformation des produits locaux, source de valeur ajoutée. A cet égard le PAREP et le FDL2 ont déjà appuyé et financé 29 MP/AGR et 07 MPE aussi bien en milieu rural et urbain. La particularité de ces opérations réside dans le dispositif mis en place pour leur pérennisation.

Celui-ci fait intervenir pour une même opération, le conseil rural, le comité local de suivi, la mutuelle d'épargne et de crédit et le PAREP (le parep ne participe que sur la première génération de projets).

Perspectives :

Le FDL2 se propose de doter les villages et quartiers des zones cibles, de document de planification qui déterminent les orientations majeures devant guider la réalisation de projets identifiés comme solutions aux contraintes apparues dans le milieu. Cette action sera suivie d'un programme de renforcement de capacité des groupements de base (25/localité) en compétences organisationnelles, managériales et de suivi évaluation nécessaires. Ainsi les responsables des organisations sont plus aptes à exiger des comptes et à en rendre aussi. Au vue des résultats enregistrés par la commune de Saint-Louis dans la mise en place des conseils de quartiers, la vulgarisation de l'expérience par le PAREP dans toute la région, autorisent à programmer l'élaboration de Plans de Développement, dans les localités ciblées et non encore touchées par le Programme. Le FDL2, financerait dans ce cas 10 Plans de Développement sur la période de 5 ans. Les échanges d'expérience seront favorisées entre les conseils de la commune de Saint-Louis déjà fonctionnels et ceux prévus par le FDL2 dans les autre quartiers et villages des régions de Matam et Louga. Chaque localité exploitera au mieux ses relations dans le cadre de la coopération décentralisée.

Il apparaît aujourd'hui important de s'intéresser au micro territoire que sont les quartiers et surtout les village dans une optique de mettre en relation trois grandes

dimensions d'interdépendance : la cohérence, la convergence et la cohésion afin d'y parvenir à une croissance spatiale polarisée. L'expérience de l'Antenne dans les régions d'intervention conduit à faire le choix de « village centre » polarisateur où une dotation suffisante sera faite partant des PDV, pour atteindre dans des délais courts le niveau critique pour un développement local. Cette nécessité s'inspire du fait que le développement ne peut être mené partout en même temps. Des lieux favorisés par un positionnement idéal peuvent constituer des pôles attractifs et entraînant grâce aux appuis de FDL2. Dans la planification du FDL2, la priorité sera accordée à Matam dans la concrétisation du concept de « villages centres ». Ainsi l'appui au développement local portera essentiellement sur deux composantes :

- Appui à la planification locale des quartiers et villages
- Appui à la promotion d'activités économiques Génératrices de Revenus (AGR) et Micro et Petites Entreprises (MPE).

L'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) est pressentie pour accompagner le FDL2 dans la réalisation des actions de planification prévue en rapport avec les collectivités locales. **L'ANCAR** est déjà en partenariat avec l'Antenne de Saint-Louis pour la deuxième composante, l'expérience pouvant être reconduite dans le cadre du FDL2. Pour Matam et Louga d'autres partenaires seront identifiés avant le démarrage effectif des activités.

2.5- Méthodologie

A l'instar des programmes précédents, le FDL2 adopte une démarche participative fondée sur :

- L'approche par la demande : celle-ci est adressée au Fonds par les communautés de base et les collectivités locales.
- L'approche par le « faire-faire » par la gestion d'un répertoire de consultants, de fournisseurs et d'entrepreneurs au niveau de l'Antenne de Saint-Louis.

Ces approches ont été largement expérimentées dans les projets de développement financés par le PNUD au Sénégal.

III- DESCRIPTION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

3.1- Logique d'intervention

OBJECTIF GENERAL

Le FDL2 vise à étendre, intensifier et consolider les actions de développement entreprises dans les régions de Matam, Saint-Louis et Louga dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. L'appui est conçu et orienté vers la réalisation d'infrastructures sociale de base et d'insertion économique par la promotion d'activités génératrices de revenus.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

OS1 : Contribuer à l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures sanitaires communautaires de base de qualité et fonctionnelles.

Résultats attendus

R11 : Des infrastructures et équipements sanitaires de qualité sont construits et dotés en stocks de médicaments dans les localités ciblées sur la carte sanitaire du Ministère de la santé.

R12 : Des produits financiers spécifiques en santé communautaire, sont crées par les MEC identifiées et renforcées par le FDL3.

R13 : Des agents de services de santé seront formés et affectés par le Ministère au niveau des structures de santé mis en place en relation avec les populations de la zone

Activités du FONDS

1. Validation des choix d'implantation avec les collectivités et les communautés
2. Construction de postes et de cases de santé
3. Equipement des infrastructures sanitaires construites
4. Dotation en médicaments des infrastructurels
5. Appui aux Mec identifiées pour la mise en place de produits spécifiques de santé communautaire
6. Formation des agents de santé communautaires par le MSPM

OS2 : Assurer l'insertion économique des sortants des CETFP et des artisans locaux

Résultats attendus

R21 : Les diplômés de l'ETFP identifiés par le fdl2, sont insérés dans les filières économiques locales.

R22 : Les artisans sélectionnés au niveau des ateliers pilotes, ont crées leur micro et petite entreprise.

R23 : Un fonds d'insertion domicilié dans les MEC, facilite l'accès au crédit des sortants des CETFP et des artisans

Activités du FONDS

1. Identification des sortants CETFP et des artisans
2. Organisation en GIE des sortants et des artisans
3. Renforcement des capacités techniques et managériales par le BIT
4. Installation des GIE et ateliers pilotes
5. Mise en place du fonds d'insertion pour les sortants des CETFP et des artisans

OS3 : Appuyer les communautés dans l'élaboration des plans de développement pour promouvoir leurs activités économiques.

R31: Les quartiers et villages des localités ciblées sont dotés de Plans de développement

R32: Les compétences managériales, organisationnelles, et suivi évaluation des associations de base et des élus locaux sont renforcées.

R33 : Les promoteurs de projet AGR ou MPE sont financés par le biais des MEC

1. Campagne de communication dans les zones ciblées (sensibilisation, mise en place comités de suivi)
2. Elaboration des plans de développements des quartiers et des villages
3. Session de formations des responsables locaux (élus, comités de suivi, OCB)
4. Formulation des Projets AGR et MPE
5. Sélection des AGR et des MPE
6. Formations techniques et entreprenariat des promoteurs de MP/AGR et de MPE
7. Financement des AGR et des MPE à travers les MEC

3.2- Analyse des résultats

Au total 09 résultats sont attendus du FDL2 découlant des axes prioritaires qui sont typés pour servir d'orientation à l'équipe chargée de l'exécution du fonds sur l'étendu des localités retenus par l'Antenne de Saint-Louis. Si les activités énoncées permettent l'obtention des résultats, lesquels permettent d'atteindre l'objectif spécifique et finalement l'objectif global, il demeure que la logique d'intervention doit être complétée par les tâches à exécuter dans la mise en œuvre. Chaque résultat attendu sera évalué sur la base des indicateurs ci-après :

R11 : Des infrastructures et équipements sanitaires de qualité sont construits et dotés en stocks de médicaments dans les localités ciblées selon la carte sanitaire du Ministère de la santé.

IOV : - 10 infrastructures sanitaires construites dans les localités ciblées par le MSPM

- 10 infrastructures sanitaires équipés

- 10 infrastructures dotées chacune d'un lot de médicament appropriés

***SDV :** DAO, Procès verbaux de réception des infrastructures et bordereau de livraison*

R12 : Des produits financiers spécifiques en santé communautaire, sont crées par les MEC identifiées et renforcées par le FDL2.

IOV : - au moins 2/3 des MEC ciblées disposent d'un produit financier de santé communautaire

- au moins 50% des patients des infrastructures sanitaires utilisent les produits financiers

SDV : registres des MEC, livrets des patients

R13 : Des agents de services de santé seront formés par le Ministère au niveau des structures de santé mis à la disposition des populations de la zone

IOV : 30 sessions de formations sont dispensées aux gents de santé et des comités de gestion des infrastructures sanitaires à raison des 3 modules par infrastructures.

IOV : 10 programmes de sensibilisation sur le VIH/ SIDA sont réalisés par les districts dans les structures sanitaires construites à raison de un programme par infrastructure

SDV : modules et rapports de formation

R21 : Les diplômés de l'ETFP identifiés par le fdl2, sont insérés dans les filières économiques locales.

IOV :
- *50 sortants des CETFP sélectionnés pour constituer 25 GIE par an*
- *5 sessions de recyclage technique organisées par an pour les sortants des CETFP*
- *5 sessions de formation GERM organisées par an avec le BIT pour les sortants des CETFP*

SDV : Acte d'immatriculation au registre du commerce des GIE, modules et rapports de formation

R22 : Les artisans sélectionnés au niveau des ateliers pilotes, ont crées leur micro et petite entreprise.

IOV :
- *30 artisans sélectionnés pour constituer 15 MPE par an*
- *3 sessions de recyclage technique organisées par an pour les artisans*
- *3 sessions de formation GERM organisées par an avec le BIT pour les artisans*

SDV : Acte d'immatriculation au registre du commerce des GIE, modules et rapports de formation

R23 : Un fonds d'insertion domicilié dans les MEC, facilite l'accès au crédit des sortants des CETFP et des artisans

IOV : 200 millions de FCFA comme fonds d'insertion aux MPE des insérés

SDV : Protocole d'accord avec les MEC porteuses du fonds, Accords de financement avec les promoteurs de MPE

R31: Les quartiers et villages des localités ciblées sont dotés de Plans de développement

IOV : *10 Plans de développements élaborés pour les localités ciblées par le Fonds*

SDV : *Plans de développement disponibles*

R32: Les compétences managériales, organisationnelles, et suivi évaluation des associations de base et des élus locaux sont renforcées.

IOV : *- 10 sessions de renforcement des capacités des OCB et des élus organisés par an*

- 25 responsables des organisations de base et élus par localité ont suivi les séminaires de renforcement de capacité.

SDV : *Modules et Rapports des séminaires de formation et contrats des formateurs*

R33 : Les promoteurs de projet AGR ou MPE sont financés par le biais des MEC

IOV : *- 6 lignes de crédit AGR au profit des femmes affectées aux 6 départements ciblées*

- 15 MPE financés par le Fonds en milieu rural et urbain

***SDV :** Accord de financement et protocole d'accord entre les parties prenantes.*

3.3- : Déroulement Activités

A1.1. Validation des choix d'implantation avec les collectivités et les communautés

Le choix des implantations se fera en rapport avec les représentants du MSPM au niveau local (sur la base de la carte sanitaire), les collectivités locales (à qui les compétences du domaine de la santé ont été transférées), ainsi le FNUAP et les autres partenaires intervenant dans le domaine.

A1.2. Construction de postes et de cases de santé

Un Maître d'œuvre est recruté par l'antenne à la suite d'une consultation restreinte pour adapter techniquement les plans types proposés par le MSPM en y intégrant les préoccupations des partenaires (hangars pour accompagnants, incinérateurs, toilettes pour hommes/femmes, mur de clôture), et préparer les dossiers d'appel d'offres.

Un comité de dépouillement composé des services techniques régionaux, l'Antenne de Saint-Louis, les collectivités locales et la coordination nationale est mis en place dans chaque région d'intervention. Le suivi des travaux est assuré par le MO, l'antenne et le service technique concerné.

A1.3. Equipement des infrastructures sanitaires construites

L'acquisition des équipements suit la procédure de passation de marchés fournitures et équipements indiquée dans le code des marchés public sous la supervision du District , du MO et de l'antenne.

A.1.4 Dotation en médicaments des infrastructures

La liste des médicaments est établie en fonction de la structure sanitaire à appuyer (case de santé ou poste de santé). Celle-ci est transmise au médecin du district sanitaire du lieu d'implantation de l'infrastructure pour information et validation. A la suite de cette action la commande de médicament est adressée à la pharmacie nationale d'approvisionnement.

A1.5 Formation des agents de santé communautaires par le MSPM

L'identification des besoins et les formations des agents de santé communautaires des structures réalisées par le FDL sont assurés par les services déconcentrés du MSPM. Cette activité est un élément important pour la pérennisation des structures de santé réalisées. Ils accomplissent également le volet sensibilisation/IEC du programme VIH/SIDA. Les modules dispensés seront démultipliés par les comités de santés au niveau des villages polarisés par les structures sanitaires.

A1.6 Appui aux Mec identifiées pour la mise en place de produits spécifiques de santé communautaire

Des MEC identifiés par l'antenne de Saint Louis dans les localités d'intervention, initieront un service financier spécifique à la santé communautaire à titre expérimental. Dans les localités dépourvues de Mec des guichets seront ouverts pour assurer les mêmes services. Cette

mutualisation des efforts au niveau local permet une prise en charge de la protection sociale. Les modalités réalisation de cette activité seront définies de commun accord avec les différents partenaires (populations, FDL, MSPM, FNUAP).

A2.1 Identification des sortants CETFP et des artisans

L'identification des sortants est faites en rapport avec les centres de formation de la zone (axe Louga- Saint Louis – Matam) en accord avec les comités de suivi déjà mis en place et fonctionnels sur le terrain. Le document de formulation du programme insertion du FDL1 est suffisamment documenté pour l'identification des filières porteuses de croissance dans les départements ciblés. Le FDL2 s'appuiera sur ses données de base récentes pour dérouler ses actions. Quant à l'identification des ateliers pilotes des artisans, elle se fera en relation avec les chambres de métiers des zones concernées.

A2.2 Organisation des sortants et des artisans en GIE

Le processus d'organisation et d'immatriculation au registre du commerce est une formalité simple connue d'avance et qui sera réalisée par les sortants et les artisans eux-mêmes. L'équipe du FDL accompagnera les sortants en organisants des séances d'information sur les procédures de création de GIE et d'élaboration des statuts et règlements intérieurs.

A2.3 Renforcement des capacités techniques et managériales par le BIT

Les résultats obtenus dans le cadre du partenariat avec le BIT, permettront de reconduire l'expérience pour s'assurer que toutes les chances ont été offertes aux sortants pour réussir leur projet d'entreprise. Les modules GERME et CREE sont prescrits à cet effet. Le protocole avec le BIT définira les contours et les modalités d'exécution de cette activité.

A2.4 Installation des GIE des sortants des CETFP et des artisans

La recherche d'un local approprié pour l'installation de l'entreprise est une question cruciale qui nécessite l'intervention de toute l'équipe d'encadrement. C'est une contrainte majeure signalée depuis la phase expérimentale du FDL qui pourrait retarder le démarrage des opérations. Les équipements feront l'objet d'un appel d'offre ouvert pour bénéficier des meilleurs prix sur le marché. L'accent sera mis sur le caractère distinctif et la qualité des aménagements.

A2.5 Mise en place du fonds d'insertion pour les sortants des CETFP et des artisans

Les études diagnostics effectuées par l'Antenne de Saint-Louis sur les 03 régions d'intervention ont permis d'identifier les mutuelles d'épargne et de crédit les plus fiable du point de vue de leur gestion financière et de leur implantation dans leur localité d'opération.

Les fonds d'insertion pour les différents GIE seront domiciliés dans ces structures pour des raisons de proximité et d'efficacité.

A3.1. Campagne de communication dans les zones ciblées (sensibilisation, mise en place comités de suivi)

Une campagne de sensibilisation sera déroulée dans chaque zone d'intervention du FDL. L'objet de cette campagne sera de discuter avec tous les acteurs sur les choix des villages centres et des quartiers (pôles de développement) et de mettre en place les comités de suivi socle du dispositif de mise en œuvre local.

A3.2. Elaboration des plans de développements des quartiers et des villages

Un protocole d'Accord sera établi avec l'ENEA pour dérouler un processus planification locale dans les quartiers et villages ciblés par le FDL2. Le choix de l'ENEA se justifie par le fait qu'elle dispose un collège de planification dont les élèves stagiaires de quatrième année peuvent concourir à la réalisation des plans de développement.

Les modalités d'interventions ainsi que les moyens matériels et financier nécessaire à la réussite des opérations seront fixés par la convention de partenariat entre le Coordination Nationale et l'ENEA. L'avantage étant de disposer de toutes les études dans un délai raisonnable avant le déroulement des actions dans les localités concernées.

A3.3. Session de formations des responsables locaux (élus, comités de suivi, OCB)

L'adoption du document de planification débouche sur les conditions optimales à remplir pour son management efficace. Le renforcement de capacité des responsables locaux dans la gestion des organisations, la politique de décentralisation et le suivi évaluation, est dans ce cas une action prioritaire. Des contrats de prestation de service seront signés pour exécuter ces activités.

A3.4 Formulation des projets MP/AGR et MPE

Il sera fait obligation aux promoteurs d'AGR et MPE de présenter au moins sous forme écrite leur idée de projet adressée à l'Antenne de Saint-Louis, laquelle idée fera l'objet de formulation par les experts consultants ou partenaires spécialistes du développement local. L'expérience capitalisée dans le cadre du partenariat avec l'ANCAR à Saint Louis constitue un modèle de pérennisation qui sera reconduit.

A3.5 Comité de sélection MP/AGR et MPE

Le comité de sélection, sur la base de la pré sélection des idées de projet faite par l'Antenne examine les projets des promoteurs pour en attester la faisabilité, avec la possibilité de rejet, de reformulation ou d'acceptation. Outre les services techniques déconcentrés, les bénéficiaires et les élus locaux participent au comité de sélection des MP/ AGR et des MPE.

A3.6. Formations techniques et entreprenariat des promoteurs de MP/AGR et de MPE

L'ANCAR et le BIT seront sollicités pour assurer respectivement les formations techniques et de développement de l'entreprenariat pour les promoteurs. Les protocoles conclus tiendront compte de cette activité.

A3.7 Financement des MP/AGR et MPE

C'est la dernière phase du processus. Elle conduit directement le promoteur à prendre contact avec la structure financière porteuse de son financement alloué par le FDL2. Les formalités d'usage au niveau de la MEC sont remplies par le promoteur avec le suivi rapproché de l'Antenne.

3.4 Cadre de Résultats

CADRE DE RESULTATS

Titre du projet : FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (FDL)

Date de la planification: Novembre 2006

Durée du projet : 05 ans (2007 -2011)

OBJECTIF GLOBAL :

Etendre, intensifier et consolider les actions de développement entreprises dans les régions de Matam, Saint-Louis et Louga dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. L'appui est conçu et orienté vers la réalisation d'infrastructures sociales de base et d'insertion économique par la promotion d'activités génératrices de revenus.

AXE 1 : INRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT SANITAIRES COMMUNAUTAIRES DE BASE

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :

Contribuer à l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures sanitaires communautaires de base de qualité et fonctionnelles.

Résultats/Produits recherchés	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Activités	Apports
R11 : Des infrastructures et équipements sanitaires de qualité sont construits et dotés en stocks de médicaments dans les localités ciblées selon la carte sanitaire du Ministère de la santé.	▪ 10 infrastructures sanitaires construites dans les localités ciblées par le MSPM ▪ 10 infrastructures sanitaires équipés ▪ 10 infrastructures dotées chacune d'un lot de médicament appropriés	▪ DAO ▪ Procès verbaux de réception des infrastructures ▪ bordereau de livraison	▪ signature protocole avec les services déconcentrés du MSPM ▪ Validation des choix d'implantation avec les collectivités et les communautés ▪ Construction de postes et de cases de santé ▪ Equipement des infrastructures sanitaires construites ▪ Dotation en médicaments des infrastructurels	

Résultats/Produits recherchés	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Activités	Apports
R12 : Des produits financiers spécifiques en santé communautaire, sont crées par les MEC identifiées et renforcées par le FDL2.	▪ au moins 2/3 des MEC ciblées disposent d'un produit financier de santé communautaire ▪ au moins 50% des patients des infrastructures sanitaires utilisent les produits financiers	▪ Registres des MEC ▪ Livrets des patients	▪ Appui aux Mec identifiées pour la mise en place de produits spécifiques de santé communautaire ▪ Ouvert de guichets dans les localités	Le FNUAP apportera son appui dans ce secteur
R13 : Des agents de services de santé seront formés par le Ministère au niveau des structures de santé mis à la disposition des populations de la zone	▪ 30 sessions de formations sont dispensées aux gents de santé et des comités de gestion des infrastructures sanitaires à raison des 3 modules par infrastructures. ▪ 10 programmes de sensibilisation sur le VIH/SIDA sont réalisés par les districts dans les structures sanitaires construites à raison de un programme par infrastructure	▪ modules et rapports de formation	▪ Organisation d'ateliers de Formation des agents de santé communautaires par le MSPM	Le FNUAP apportera son appui dans ce secteur

AXE 2 : INSERTION ECONOMIQUE DES DIPLOMES DES CETFP ET DES ARTISANS				
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : **Assurer l'insertion économique des sortants des CETFP et des artisans locaux**				
Résultats/Produits recherchés	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources de vérification**	**Activités**	**Apports**
R21 : Les diplômés de l'ETFP identifiés par le fdl2, sont insérés dans les filières économiques locales.	▪ 50 sortants des CETFP sélectionnés pour constituer 25 GIE par an ▪ 5 sessions de recyclage technique organisées par an pour les sortants des CETFP ▪ 5 sessions de formation GERM organisées par an avec le BIT pour les sortants des CETFP	▪ Acte d'immatriculation au registre du commerce des GIE ▪ Modules et rapports de formation	▪ Identification des sortants CETFP ▪ Organisation en GIE des sortants ▪ Renforcement des capacités techniques et managériales par le BIT ▪ Installation des GIE	Le BIT apportera son appui pour les formations en entreprenariat
R2.2 : Les artisans sélectionnés au niveau des ateliers pilotes, ont crées leur micro et petite entreprise.	▪ 30 artisans sélectionnés pour constituer 15 MPE par an ▪ 3 sessions de recyclage technique organisées par an pour les artisans ▪ 3 sessions de formation GERM organisées par an avec le BIT pour les artisans	▪ Acte d'immatriculation au registre du commerce des GIE ▪ Modules et rapports de formation	▪ Identification des ateliers pilotes ▪ Organisation en GIE des artisans ▪ Renforcement des capacités techniques et managériales par le BIT ▪ Installation des GIE d'ateliers pilotes	Le BIT apportera son appui pour les formations en entreprenariat

Résultats/Produits recherchés	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Activités	Apports
R23 : Un fonds d'insertion domicilié dans les MEC, facilite l'accès au crédit des sortants des CETFP et des artisans	▪ 200 millions de FCFA comme fonds d'insertion aux MPE des insérés	▪ Protocole d'accord avec les MEC porteuses du fonds, Accords de financement avec les promoteurs de MPE	▪ Sélection de MEC porteuses ▪ Mise en place du fonds d'insertion au profit des sortants des CETFP et des artisans	
AXE 3 : APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL				
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : **Appuyer les communautés dans l'élaboration des plans de développement pour promouvoir leurs activités économiques.**				
Résultats/Produits recherchés	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources de vérification**	**Activités**	**Apports**
R31: Les quartiers et villages des localités ciblées sont dotés de Plans de développement	▪ 10 Plans de développements élaborés pour les localités ciblées par le Fonds	▪ Plans de développement disponibles	▪ Signature de protocole ▪ Campagne de communication dans les zones ciblées (sensibilisation, mise en place comités de suivi) ▪ Elaboration des plans de développements des quartiers et des villages	L'ENEA accompagnera le programme

Résultats/Produits recherchés	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Activités	Apports
R32: Les compétences managériales, organisationnelles, et suivi évaluation des associations de base et des élus locaux sont renforcées.	▪ 10 sessions de renforcement des capacités des OCB et des élus organisés par an ▪ 25 responsables des organisations de base et élus par localité ont suivi les séminaires de renforcement de capacité.	▪ Modules et Rapports des séminaires de formation et contrats des formateurs	▪ Sélection d'opérateurs ▪ Organisation d'ateliers de formations des responsables locaux (élus, comités de suivi, OCB)	
R33 : Les promoteurs de projet AGR ou MPE sont financés par le biais des MEC	▪ 6 lignes de crédit AGR au profit des femmes affectées aux 6 départements ciblées ▪ 15 MPE financés par le Fonds en milieu rural et urbain ▪	▪ Accord de financement ▪ protocole d'accord entre les parties prenantes.	▪ Sélection d'opérateur ▪ Formulation des Projets AGR et MPE ▪ Sélection des AGR et des MPE ▪ Formations techniques et entreprenariat des promoteurs de MP/AGR et de MPE ▪ Financement des AGR et des MPE à travers les MEC ;	Les Protocoles avec l'ANCAR et le BIT seront reconduits dans la mise des AGR

VI- MISE EN ŒUVRE

4.1- Cadre Institutionnel

En raison du fait que les programmes orientés vers la lutte contre la pauvreté financés par PNUD, ont eu pour cadre d'opérationnalisation, le Ministère chargé du Développement Social et en vertu du principe de complémentarité et de synergie énoncé dans le DSRPII, l'ancrage du FDL reste l'Antenne du programme du même Ministère. En effet, La phase expérimentale du FDL a fonctionné dans le cadre du PELCP et le FDL1 dans le PAREP à Saint-Louis. Le prochain programme du gouvernement et du PNUD sera l'ancrage institutionnel du FDL2. De façon générale, le FDL2 complétera systématiquement les actions engagées par l'Antenne de Saint-Louis sur la zone d'intervention et initiera également des actions novatrices en matière de développement local. Ainsi, l'ancrage au niveau de l'Antenne procure les avantages suivants :

- meilleure articulation des actions de lutte contre la pauvreté dans les régions d'intervention ;
- réduction des coûts d'intervention par des économies d'échelle sur les charges de fonctionnement ;
- réduction des délais d'exécution par la possibilité d'une décentralisation de la gestion financière du FDL.

Le FDL3 est piloté par une Tripartite ad hoc composée de :

- Un représentant du Ministère de l'économie et des finances, Président ;
- Un représentant du Ministère de la Famille, de la Femme et du Développement Social ;
- Un représentant du Ministère de la Santé et de la Prévention médicale ;
- Un représentant du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Un représentant du Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) ;
- Un représentant de la Mission de Coopération Luxembourgeoise à

Dakar ;

- Le Coordonnateur du prochain programme de lutte contre la pauvreté dont l'Antenne de Saint-Louis est la structure décentralisée ;
- L'équipe de l'Antenne de Saint-Louis pour l'Organisation et le Secrétariat ;
- Les représentants des bénéficiaires dans la région qui reçoit la Tripartite.

La Tripartite ad hoc du FDL2 se tient tous les six (06) mois dans l'une des régions de la zone couverte par l'Antenne de Saint-Louis sur convocation de son Président.

4.2 Personnel du FDL

Le FDL3 fonctionnera avec une équipe restreinte composée de :

- 01 Expert chargé de l'insertion et des MPE
- 02 VNU qui seront affectés dans les régions de Matam et Louga
- 01 Experte chargée des questions de Genre et de la Micro finance
- 01 Secrétaire comptable
- 01 Chauffeur

Le personnel travaille sous la responsabilité administrative du coordonnateur de l'Antenne de Saint-Louis.

Pour améliorer l'efficacité du fonctionnement du FDL3, l'achat d'un nouveau véhicule et d'équipements complémentaires est prévu.

4.3- Procédure de gestion

En raison de l'ancrage du FDL sur les programmes du gouvernement financé par le PNUD, le FDL2 fonctionnera en référence au Manuel des procédures opérationnelles desdits programmes, suivant la modalité exécution nationale.

La spécificité du FDL au sein du programme qui l'accueille, ainsi que l'expérience cumulée par rapport à sa gestion sur le plan financier, appellent la nécessité de l'ouverture d'un compte bancaire au niveau de Saint- Louis.

Les montants relevés sur le plan d'action semestriel du FDL3 validé par la tripartite, sont directement virés dans le compte bancaire ouvert à cet effet.

4.3- Calendrier d'exécution

CALENDRIER D'EXECUTION

ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
. Infrastructures et Equipements Sanitaires Communautaires de base																				
1. Signature protocole avec les services déconcentrés du MSPM																				
2. Validation des choix d'implantation avec les collectivités et les communautés																				
3. Construction de postes et de cases de santé																				
4. Equipement des infrastructures sanitaires construites																				
5. Dotation en médicaments des infrastructurels																				
6. Appui aux Mec identifiées pour la mise en place de produits spécifiques de santé communautaire																				
7. Ouvert de guichets dans les localités																				
8. Organisation d'ateliers de Formation des agents de santé communautaires par le MSPM																				

ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
Insertion Economique des Diplômés des CETFP et des Artisans																				
1. Identification des sortant (e) s des CETFP et des ateliers pilotes des artisanes (es)																				
2. Organisation en GIE des sortant (e) s et des artisans (es)																				
3. Renforcement des capacités techniques et managériales par le BIT.																				
4. Installation des GIEs																				
5. Sélection de MEC porteuses des fonds d'insertion																				
6. Mise en place du fonds d'insertion au profit des sortant(e)s des CETFP et des artisans(es)																				

ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
Appui au Développement Local																				
1. Signature de protocole																				
2. Campagne de communication dans les zones ciblées (sensibilisation, mise en place comités de suivi)																				
3. Elaboration des plans de développements des quartiers et des villages																				
4. Sélection d'opérateurs pour les formations																				
5. Organisation d'ateliers de formations des responsables locaux (élus, comités de suivi, OCB)																				
6. Sélection d'opérateur pour les AGR et MPE																				
7. Formulation des Projets AGR et MPE																				
8. Sélection des AGR et des MPE																				
9. Formations techniques et entreprenariat des promoteurs de MP/AGR et de MPE																				
10Financement des Agr et des Mpe à travers les																				

ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV
Gestion du FDL																				
22. Personnel																				
22. Fonctionnement																				
. **Monitoring et Evaluation**																				
23. Tripartite ad hoc																				
24. Suivi régulier																				
25. Evaluation et capitalisation																				

Le budget comporte deux grandes parties : Le budget indiquant la répartition des fonds mise à la disposition du FDL par la Coopération Luxembourgeoise et le PNUD et le budget couvrant la contribution du gouvernement du Sénégal.

Pour des raisons de commodité, le deuxième budget est présenté dans le tableau qui suit :

4.4.1 Contribution du Gouvernement Sénégalais

LB	**Total**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Loyer						
Impôts et Taxes						
Eaux						
Electricité						
Total						

4.4.2 Apports des bailleurs de fonds (Tableau suivant) :

BUDGET DU FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

2007- 2011

LB	Description des charges	Bailleurs de fonds		2007	2008	2009	2010	2011
		PNUD	LUX					
13	**Personnel d'appui administratif**							
13-01	Secrétaire comptable							
13-.02	Chauffeur							
13-05	**Sous Total**							
	Déplacements officiels							
15	**Sous Total**							
	Missions							
16	Mission de suivi terrain							
16-1	Mission Tripartite ad hoc							
16-2	Mission d'évaluation							
16-3	**Sous Total**							
	Personne National							
17	Expert FDL							
17-1	VNU							
	Animatrice							
	Sous Total							
19	**Total Personnel**							

20	**Sous contrat**							
21	MPE/MPAGR Rural et Urbain							
22	Insertion Economique ETFP							
23	Appui au développement Local							
24	Infrastructure de base							
25	Equipements (axes confondus)							
	Sous Total							
30	**Formation**							
	Visite d'échange							
	Formation en groupe							
	Sous Total							
40	**Matériel**							
	Matériel non fongible							
	Matériel fongible							
	Sous Total							
50	**Divers**							
51	Opération Entretien							
52	Rapports							
53	Divers							
	Sous Total							
99	**Total Budget**							

4.5- Monitoring/Evaluation

Le suivi évaluation des actions du FDL se fait à un triple niveau :

- Au niveau stratégique : Il est fait le point des réalisations du FDL à la réunion de la Tripartite du Programme qui abrite le FDL sous la tutelle du MFFDS. Des décisions importantes sur le fonctionnement global du Fonds sont prises à ce niveau et sont reflétées dans le procès verbal de la rencontre.
- Au niveau intermédiaire : La Tripartite ad hoc du FDL se réunit tous les six (06) mois comme précisé plus haut. Rencontre au cours de laquelle les participants se font le devoir de faire précéder la Tripartite par une visite des sites de construction ou de production en rapport avec le programme du FDL. La visite est suivie d'une réunion d'appréciation des réalisations et de validation du plan d'action semestriel, présenté par l'Antenne de Saint-Louis. Les représentants des bénéficiaires sont invités à cette réunion. Le procès verbal transmis à tous les participants, résume les recommandations pertinentes de la rencontre.
- Le niveau opérationnel : Le FDL s'appuie sur le dispositif de suivi local mis en place par l'Antenne de Saint-Louis. Des missions régulières de l'équipe de l'Antenne, sont programmées pour assurer un suivi sur le terrain des actions ou préparer la mise en œuvre de celles-ci. Les bénéficiaires organisés dans le cadre de comités locaux de suivi prolonge le suivi par une veille permanente sur le niveau et la qualité des actions en cours. Les partenaires, entrepreneurs ou consultants impliqués ainsi que les CLS cités plus haut transmettent des rapports périodes à l'Antenne de Saint-Louis. Le FDL produit ensuite un rapport trimestriel repris dans le rapport de l'Antenne et transmis à la coordination du Programme à Dakar.

Au terme des cinq (05) années prévues pour le FDL, une évaluation est faite à partir des trois(03) niveaux présentés plus haut et sanctionnée par un rapport d'évaluation soumis aux autorités gouvernementales, au PNUD et à la Coopération Luxembourgeoise.

4.6- Analyse des risques et conditions de succès

Les expériences capitalisées à travers la phase expérimentale du FDL et du FDL1 doivent profiter largement au FDL2. Sous ce rapport le FDL2 peut se dérouler dans des conditions optimales aussi bien du point de vue technique (équipe du FDL en osmose avec celle de l'Antenne) que financier (des moyens financiers accrus en rapport avec les besoins identifiés au niveau local).

Malgré ces atouts le FDL2 devra tenir compte d'un certains nombre de risques majeurs contre lesquels des mesures d'accompagnement sont impératives :

Risques

- Les écarts entre la fin du FDL1 et le démarrage du FDL2 peut être source de difficultés qui peuvent compromettre les acquis précédents. Parmi celles-ci, la remise en place du dispositif d'opérationnalisation dans les différentes localités de la zone d'intervention après sa dislocation, nécessitera plus de temps et de moyens
- L'idée de lier le démarrage du FDL2 à celui du programme gouvernemental peut entraîner les mêmes conséquences que plus haut. Un lien ombilical entre les deux, fait que les actions se déroulent concomitants ou non. Une telle démarche pose des problèmes en matière de développement.
- Une centralisation des moyens financiers au niveau de la coordination à Dakar, est un facteur de ralentissement considérable dans l'exécution du FDL. Cette option managériale conduit à allonger les délais d'exécution et à entretenir un climat suspect entre les bénéficiaires et l'Antenne (obligée de gérer des tensions permanentes en raison de sa proximité avec les cibles).

Conditions de succès

- La tutelle Ministérielle et les partenaires financiers doivent veiller à assurer la continuité entre les différents programmes en étant sûr que les populations sont les premiers bénéficiaires d'une telle démarche. Les résultats dans ce cas sont plus efficients et efficaces.
- Une responsabilisation accrue de l'Antenne dans la gestion financière du FDL2, doit se matérialiser par l'ouverture d'un compte bancaire à Saint-Louis. Les modalités de gestion du compte seront définies ultérieurement par la Tripartite ad hoc du FDL2.
- Les contraintes sociales des populations et les enjeux économiques locaux, sont des facteurs d'obligation de l'ouverture du FDL à d'autres sources de financement. Cette ouverture peut prendre des formes diverses qui vont du partenariat à la levée de fonds.

- **ANNEXES**

5.2- Termes de référence du personnel

5.2- Carte administrative : zones d'intervention

5.3- Carte sanitaire : Régions Matam, Saint-Louis et Louga